

**Vœu relatif à l'urgence face aux expulsions locatives et à la lutte contre la précarité  
Présenté par Lila Djellali, Antoinette Guhl, et les élu.es du groupe écologiste du 20<sup>ème</sup>,  
soutenu par les groupes Communiste et citoyens et Génération-s**

Considérant que la France compte 300.000 SDF et que ce nombre va être impacté par les conséquences dramatiques de la crise sanitaire ;

Considérant que les mesures prises durant le premier confinement étaient non pérennes (que ce soit les 9.000 places d'hébergement d'urgence ouvertes, la prolongation de la trêve hivernale de fin mars 2020 au 10 juillet 2020 ou encore le maintien des places d'hébergement durant l'été) ;

Considérant que la crise économique et le chômage de masse amènent de plus en plus de nos citoyen.ne.s à ne plus être en capacité d'assumer leur loyer et les contraignent à vivre en situation de rue ;

Considérant qu'il convient d'anticiper la situation de grande précarité dans laquelle se retrouveront des milliers de Parisien-nes à l'issue de la trêve hivernale au 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Considérant que le fonds de solidarité pour le logement (FSL), décentralisé depuis 2004 et géré par les départements, est une réponse possible aux solutions contre les futures mises à la rue expéditives ;

Considérant que le FSL a été abondé de 5 millions d'euros supplémentaires par la ville de Paris pour répondre à la crise sanitaire, après le premier confinement ;

Considérant que la Fondation Abbé Pierre demande que le FSL soit augmenté de 200 millions d'euros au niveau national afin qu'il puisse être cohérent et efficace ;

**Le groupe écologiste du 20<sup>e</sup> émet le vœu :**

● **que la préemption et la réquisition de logements vacants soient renforcées pour permettre une augmentation du parc social ;**

● **que le montant du Fonds Solidarité pour le Logement soit en adéquation avec les besoins exprimés sur le territoire ;**

● **qu'une commission ad hoc réunissant élu.e.s, services sociaux, usagers et associations œuvrant dans le secteur social soit mise en place avec, comme objectif :**

○ **une meilleure information sur l'existence du Fonds de Solidarité pour le Logement soit donnée aux personnes menacées d'expulsion ;**

○ **une simplification des démarches pour accéder à ce Fonds.**